



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : mensuelle

Demandeur : ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des détaillants, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprises sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité, sur l'évolution récente ou prochaine de leurs ventes, le niveau de leurs stocks, leurs intentions de commandes, l'évolution de leurs effectifs ainsi que celle de leurs prix de vente. Les chefs d'entreprise fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 3 000 entreprises. Toutes les entreprises, hors hypermarchés, de plus de 100 salariés sont interrogées ainsi que tous les hypermarchés de plus de 300 salariés.

La collecte s'effectue par Internet avec possibilité de réponse par voie postale sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).